CACES ® R490A Recyclage Option Télécommande

R490

CACES® R.490A SELON LA RECOMMANDATION CACES® R490 FORMATION A LA CONDUITE DE GRUES DE CHARGEMENT (AUXILIAIRE) (Télécommande en option)

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Conduite des grues de chargement (CACES® R490A)

Public Visé

Conducteurs de grues auxiliaires désirant obtenir ou renouveler un CACES® R.490A.

Pré Requis

Savoir communiquer en français
Etre agé de plus de 18ans
Le recyclage des CACES® n'est ouvert qu'aux personnes qui conduisent de façon régulière.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Respecter ses limites de compétences et connaître les informations les informations relatives aux risques liés à son utilisation
Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation, les vérifications, l'entretien d'usage courant et de rendre compte des anomalies et des difficultés
Mettre en oeuvre la grue de chargement pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés
D'appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans son entreprise et sur la voi publique.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratique sur un site conforme aux exigences de la recommandation R490A
Mémo remis à chaque participant
Evaluation qualitative par les participants en fin de formation
Délivrance d'une attestation de fin de formation
Tests finaux d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R.490A par des testeurs certifiés CACES® R.490A
Délivrance du CACES® R.490A aux candidats validés

Parcours pédagogique

- La Réglementation

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur : conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, entretien du matériel…
- Dispositif CACES® : rôle de l'Assurance Maladie, Recommandation
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, retrait…)
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur

- Technologie, fonctionnement et maintenance des grues de chargement

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité)
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, des différents dispositifs de sécurité : limiteurs de de moment et son asservissement à la configuration de la grue, limiteur de pression, dispositif de contrôle de la position de transport de la grue... Risques liés à la neutralisation
- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées
- Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...)
- Stabilité des grues de chargement : Identification des conditions d'équilibre de la grue et des facteurs qui influent sur la stabilité
- Règles de stabilisation, utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever

- Déplacement des grues de chargement sur site

- Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements (position de transport)
- Règles de signalisation sur site (plan de circulation et consignes propres au chantier...)
- Règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges (plan d'arrimage, différents types d'arrimage, utilisation de tapis antiglisse, norme européenne NF EN 12195-1, vérification régulière de la tension des dispositifs d'arrimage...)

- Les principaux facteurs de risques : moyens de prévention

- L'élingage, La manutention, Le renversement de la charge ou de l'appareil, La stabilité en porte à faux, Le heurt de personnes, les risques de collision avec d'autres engins, présence d'obstacles en hauteur. Présence de réseaux électriques. Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses. Chute de plain-pied du grutier lors de l'utilisation d'une télécommande

- Exploitation des grues e chargement

- Opérations interdites, Opérations délicates...
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue

- Accessoires de levage et règles d'élingage

- Choix et utilisation des accessoires de levage
- Respect des règles d'élingage
- Principales détériorations des accessoires de levages

- Vérifications d'usage des grues de chargement

- Les principales anomalies concernant les flexibles hydrauliques, le crochet de levage, le châssis du porteur, la structure de la grue…

- Mise en Pratique des des Grues de Chargement conformément à la R490A :

Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres – Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien – Maintenance… Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)
Le recyclage des CACES® n'est ouvert qu'aux personnes qui conduisent de façon régulière.

- Test finaux d'évaluation des connaissances théoriques et pratiquent suivant le référentiel R490A.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur expert en manutention et levage.
+ un testeur certifié CACES

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation :
Observations / Mises en situation
Test / Questionnaires / QCM
Autres : .....

Modalités d'accessibilité handicap

Nathalie Ripoll : nathalie@accoformation.com

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

Groupe de 8 Personnes

Contactez-nous !

Sabine ACCO
Présidente SAS
Tél. : 0468250084
Mail : sabine@accoformation.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 | fin validité : 18/12/2029 1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 490 : Grues de chargement - RS 6997

Sabine Acco Formation - ZAE Lannolier, rue Fritz Lauer, 11000 Carcassonne
Tel: 04.68.25.00.84 Fax: Mail: sabine@accoformation.com Web: http://www.accoformation.com

SAS, au capital de 7500 RCS Carcassonne 488 203 910 - Naf 8559A - Siret 48820391000028
Déclaration d'activité N° 91110095411 ne vaut pas agrément de l'état